

Loubiéroises et Loubiérois,

Nous avons vécu depuis un an, un été et un hiver avec des déficiences hydriques, nous rappelant clairement que le changement climatique n'est pas une vue de l'esprit mais bien un sujet très préoccupant pour notre avenir.

Depuis des semaines, des mois, des efforts sont demandés à tout un chacun pour réduire ses consommations, être plus attentif à la préservation de notre environnement.

Depuis de nombreuses années déjà, la commune œuvre pour l'abaissement de la consommation électrique (label village étoilé obtenu en 2021) :

- en procédant à la pose de luminaires basse consommation dans la salle polyvalente et la mairie ;
- en remplaçant les candélabres énergivores ;
- en respectant un ciel nocturne avec l'extinction programmée de son éclairage public.

Depuis la réalisation de son document d'urbanisme (PLU), la commune a su intégrer sur son territoire :

- des continuités et des corridors écologiques pour favoriser la biodiversité (faune et flore) ;
- des emplacements réservés pour favoriser la mobilité douce par la réalisation de futurs petits cheminements excluant la voiture.

Actuellement, l'équipe municipale travaille sur une labélisation, par la charte régionale «Engagé pour le végétal», du traitement de ses espaces verts (bords de route, fossés, cimetière, aires de jeux et espaces publics) et avec l'aide du SPECTOM sur la possibilité de traitement des déchets organiques (pose de conteneurs de compostage partagé et d'un kiosque à broyat).

Chaque geste, même s'il paraît petit ou dérisoire, compte. Alors merci à vous pour tous les engagements qui seront les vôtres et à un environnement de qualité à Loubières !

Je vous souhaite, en mon nom et au nom du conseil municipal, un très bel été.

Le maire

MEMENTO

OUVERTURE MAIRIE Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi 15h/18h
Tel : 05.61.05.33.65
Mail : mairie.loubieres@orange.fr
Site internet Commune de Loubières : <https://www.mairie-loubieres09.fr>

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS : sur Rendez-Vous

PERMANENCES CCAS : sur Rendez-Vous



Réunion du 8 Février 2023

- Démission de Gérard Rougé
- Evolution de la population
- Compte administratif 2022
- SIVE
- Sécurisation des abords et de l'accès au cimetière
- Budget : passage à la M57
- Commission de révision de la liste électorale
- Conservatoire des espaces naturels de l'Ariège
- Élection législative
- Recrutement de l'agent d'entretien
- Parc National des Pyrénées Ariégeoises (PNR)
- Le recensement INSEE de la population
- Le recensement des adresses postales

Réunion du 5 Avril 2023

- Communication de l'état des indemnités des élus
- Compte de gestion et administratif 2022
- Affectation des résultats de 2022
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2023
- Budget Primitif 2023
- Subvention aux Associations
- Subvention au CCAS
- SIVE
- Location de la salle polyvalente
- Animation ANA
- Défense incendie

Réunion du 8 Mars 2023

- Élection législative
- Communauté d'Agglomération
- Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09)
- SIVE
- Plan communal de Sauvegarde (PCS)
- Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires
- Décentralisation de la police de la publicité
- Parc National des Pyrénées Ariégeoises (PNR)
- Aides financières rénovation énergétique
- Recrutement d'un agent technique
- Soirée ANA
- SMECTOM

Réunion du 10 Mai 2023

- Rectification de la notification des bases
- Modification arrêt permanent Chemin du Col-Del-Fach
- Calibration de données de télédétection LIDAR en forêts privées
- CEREMA : Programme National Ponts financé par l'État
- Soirée découverte Rapaces nocturnes et Chauves-souris
- Gravure Caveau communal

Réunion du 28 juin 2023

- CEREMA : Programme national Ponts financés par l'État
- Harmonisation du temps de travail (RIFSEEP) de Vincent GROSELLIER
- Financement de la future Ligne à Grande Vitesse (LGV)
 - Identification des adresses locales
 - Moustique tigre
 - Locataires indécents
 - Document uniquement DUERP
 - Inscription au transport scolaire
 - Désignation du référent déontologue
 - SMECTOM : réduction déchets verts
- La charte régionale « Engagé pour le végétal »

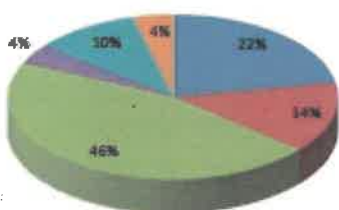
commune de Loubières

- Budget primitif 2023 -

FONCTIONNEMENT

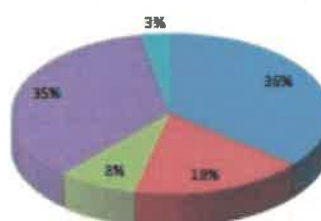
Dépenses

Charges de fonctionnement	22%
Charges de personnel	14%
Charges de Gestion	46%
Auto financement	4%
Dépenses Imprévues	10%
Autres	4%



Recettes

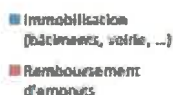
Impôts et taxes	36%
Dotations	18%
Locations	8%
Exédent reporté	36%
Autres	3%



INVESTISSEMENT

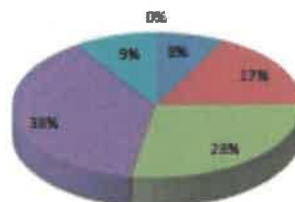
Dépenses

Immobilisation (bâtiements, voirie, ...)	94%
Remboursement d'emprunts	6%



Recettes

FCTVA	8%
Subventions	17%
Opérations patrimoniales	28%
Réserves	38%
Autofinancement	9%
Emprunts	0%



BIENVENUE



Depuis le 1^{er} avril 2023, la commune a un nouvel agent technique, Vincent GROSSELLIER qui remplace Nelson PEREIRA parti à la retraite.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Félicitations

Mariages de :

Arthur Louis VÉRON et Leila MARCHETTI

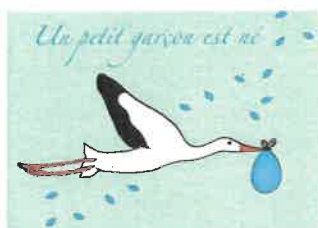
le 10 juin 2023

Nicolas ALLIBERT et Lucie DA CUNHA

le 1^{er} juillet 2023



Naissance de :



Loïs MILLAN le 11 juillet 2023

SOIRÉE DÉCOUVERTE « Rapaces nocturnes et Chauves-souris »

Lors de cette soirée du 21 Avril, organisée par la commune et animée par l'ANA, une trentaine de participants ont pu découvrir, dans un diaporama interactif (images et son, quizz), la présentation des rapaces nocturnes et autres chauves-souris. C'est à l'extérieur que la chouette hulotte a pu faire une brève démonstration réelle de sa présence sur la commune. Les chauves-souris ont pu, elles aussi présentes, faire entendre leurs ultrasons avec l'aide du matériel adapté.

La soirée s'est terminée par du jus de pomme local et des madeleines.



NOTRE VILLAGE PROPRE



VIGILANCE : PROTÉGEONS NOUS



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



DÉGRADATIONS : MACHINE A PAIN



Une fois de plus la machine à pain de notre village a été vandalisée mais cette fois ci, ce sera la dernière, car son propriétaire a décidé de la retirer définitivement.

Dans le cadre d'un programme national, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) produit et diffuse une cartographie en 3D de l'intégralité du sol et du sursol de la France en données LIDAR (télédétection par laser).

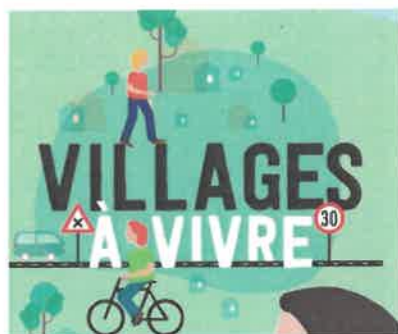
La période d'acquisition sur la partie sud de la France est programmée de 2021 à 2023. Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (PNR) souhaite, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et le centre national de la propriété foncière d'Occitanie, valoriser la ressource forestière par la mise en place d'un observatoire des forêts.

Concrètement, il s'agit de relever des critères précis par l'observation du terrain. La campagne de relever, en forêt privée et publique, est prévue sur 2 ans (2023, 2024).

Un arrêté préfectoral, affiché en mairie, a été pris pour permettre aux personnels travaillant sur ce projet de pouvoir effectuer les relevés sur des parcelles privées.



ROULONS TRANQUILLE à 30 Km/h dans TOUTE L'AGGLOMÉRATION



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

MAXIMUM
30

**La fête de Loubières arrive
à grands pas,
les 28 et 29 juillet !**



Nous espérons vous retrouver nombreux pour ce rendez-vous habituel, organisé tout d'abord pour les habitants mais aussi pour tous ceux qui apprécient ce moment festif et convivial.

Cette année, au programme :

- Vendredi tapas à 20h / soirée animée par DJ Euphoria
- Samedi repas à 20h30, avec le retour de la mounjetado / soirée animée par Mathrax
- Jeux gonflables pour petits et plus grands à partir du samedi après-midi jusqu'en soirée (grand toboggan, château pour les plus petits et un jeu de basket)
- Sans oublier le rendez-vous incontournable avec le concours de pétanque en doublette du samedi après-midi (inscription à partir de 13h30)

Nouveauté : Un petit food truck pour les petites faims nocturnes, mais aussi pour la pause jeux et pétanque (crêpes, gaufres, glaces), frites...

On vous attend ! 😊

L'équipe du Foyer



Dimanche 30 juillet : La fête se clôturera par le traditionnel apéritif

offert par le Conseil Municipal aux habitants

L'équipe municipale envisageait la labellisation Objectif Zéro Phyto de la commune de Loubières.

Mais, en raison de l'évolution de la réglementation ce dispositif a également évolué.

En effet, l'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux.

La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal. Il s'agit d'une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

Le conseil municipal a par conséquent, après délibération du 28 juin 2023, décidé de s'engager en faveur du végétal. Il a adopté le cahier des charges de la charte régionale «Engagé pour le végétal » et sollicité l'adhésion à cette charte pour le niveau 1. Ce niveau propose aux gestionnaires de s'engager dans une démarche d'évolution des pratiques. Il exige de montrer que les 12 engagements de la charte soient pris pour tout nouveau projet.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols; maîtrise de l'arrosage ; insertion paysagère...

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant une pérennité du végétal. Ce plan d'actions sera accompagné de l'information des administrés.

Les 12 engagements :



SURVEILLANCE DES ANIMAUX

Il appartient à chaque propriétaire d'animal de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les divagations.



VOUS AIMEZ LES CHATS ?
ALORS FAITES LES **STERILISER !**



1 couple de chats



4 ans plus tard



20 736 chats miséreux, dénutris et malades !

Déjà dans les deux précédents bulletins vous aviez été alertés sur la présence de ce moustique sur le territoire de la commune et vous aviez été invités à agir chez vous. En effet, le moustique qui nous pique est né près de chez nous. Il se déplace peu (100 mètres autour de son lieu de naissance).



Que faire ?

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, pneus usagés (les remplir de terre), déchets verts.
- changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide (ne pas oublier le cimetière).
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore.

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir le jardin.

Vous trouverez également de la documentation sur le site Internet de la commune : <https://www.mairie-loubieres09.fr/actualites/protegez-vous-des-moustiques-tigres/>